

PRIORITÉ D'UTILISATION D'UNE POMPE À PERFUSION POUR L'ADMINISTRATION INTRA VEINEUX CHEZ LA CLIENTÈLE ADULTE

PRIORITÉ 1 : POMPE À PERFUSION OBLIGATOIRE

Produits particuliers	Surveillance particulière*	Autres voies
<ul style="list-style-type: none">- Médicaments de niveau d'alerte élevé- Immunoglobulines	<ul style="list-style-type: none">- Tout médicament IV nécessitant une surveillance :<ul style="list-style-type: none">▪ Cardiaque▪ Respiratoire▪ Fœtale	<ul style="list-style-type: none">- Intra-artérielle- Intra-pleurale- Intra veineuse avec accès vasculaire en hémodialyse- Sous-cutanée (perfusion)

PRIORITÉ 2 : POMPE À PERFUSION FORTEMENT RECOMMANDÉE

Raisons particulières	Médicaments particuliers
<ul style="list-style-type: none">- Restriction liquidienne <50ml/h- Voie centrale	<ul style="list-style-type: none">- Aminosines (gentamicine, tobramycine, amikacine)

* Pour les surveillances particulières, se référer au cahier 12B (carré intitulé à surveiller/conditions particulières en haut à droite des fiches médicaments) ou manuel d'administration des médicaments de votre installation.

Note :

- Il y aura toujours des situations non indiquées dans la priorité 1 ou 2 où l'emploi d'une pompe à perfusion pourrait être justifié.
- Pour la clientèle de la néonatalogie et de la pédiatrie, les pompes à perfusion ou les pousse-seringues seront toujours privilégiées.